Message d’intérêt public

Réforme du Programme de soutien du revenu

Date de début : 23 juin 2017
Date de fin : 31 juillet
Ensemble du Nunavut **45 s**

Le ministère des Services à la famille est heureux d’annoncer que le Programme de soutien du revenu sera amélioré. La première phase de la réforme débutera le 1er juillet 2017.

La réforme prévoit notamment les changements suivants :

- **Exemption sur les liquidités :** Les bénéficiaires pourront économiser de l’argent, par exemple dans un compte bancaire, sans perdre leur droit au programme;
- **Exemption pour le revenu gagné :** Les bénéficiaires pourront gagner plus d’argent, par exemple grâce à un emploi à temps partiel, et continuer de recevoir des prestations de soutien au revenu;
- **Prestation d’invalidité :** Les personnes en état d’invalidité admissibles recevront une prestation d’invalidité majorée, qui les aidera à assumer les couts élevés liés à leur invalidité.

Ces améliorations aideront les bénéficiaires du soutien au revenu à devenir plus autonomes en les encourageant à gagner plus d’argent et à économiser. La prestation d’invalidité majorée offrira quant à elle un meilleur soutien aux personnes frappées d’invalidité.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre agente préposée ou agent préposé au soutien du revenu.

###

Renseignements aux médias :

Megan Blair
Spécialiste des communications
Ministère des Services à la famille
867 975-5250
MBlair1@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖕᒐᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*.\ News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : *www.gov.nu.ca*.

Communications